



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly
Téléphone : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01
Représentée par Mr Michel Françaix, en sa qualité de Député Maire.

Objet du marché : **Travaux d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore**

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Député Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26-II, 28, 40,77 et 81 du code des marchés publics.

B - Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

N° SIRET _____

agissant pour mon propre compte
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

agissant en tant que mandataire
◇ du groupement solidaire ou
◇ du groupement conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux demandés aux prix ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire (joindre liste et coordonnées des co traitants en annexe), sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles):

Le marché se divise en deux parties :

- Une partie au forfait pour l'entretien courant,
- Une partie à bons de commandes pour les travaux de grosses réparations et travaux neufs.

Le montant du marché à bon de commande, pour une année, est fixé comme suit :

- Pas de minimum,
- Maximum : 500.000,00 € HT

Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaire ou forfaitaire mentionnés dans le bordereau de prix aux quantités réellement affectées.

ENTRETIEN COURANT

Redevance annuelle forfaitaire pour l'ensemble des prestations.

Désignation	Montant HT	TVA (19,6%)	Montant TTC
Remplacement systématique des lampes			
Entretien éclairage public et installations sportives			
Entretien signalisation tricolore			
Astreinte de jour et nuit y compris jours fériés			
Entretien des illuminations de Noël			
TOTAL			

Soit en toute lettres : _____

Option N°	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
1 – Pose et dépose de l'ensemble des illuminations de Noël	_____	_____	_____
2 – pose et dépose de lucioles sur environ 90 arbres sur 3 sites et sur 27 fenêtres de l'hôtel de ville	_____	_____	_____

Décision :

Compte tenu de l'acceptation de (des) l'option(s) N° _____, le montant du marché pour la partie entretien est porté à :

En unité Euros

- montant hors T.V.A. _____ euros
- T.V.A. au taux de ____ %, soit _____ euros
- montant T.V.A. incluse _____ euros

_____ Euros (en lettres)

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET TRAVAUX NEUFS

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités d'ouvrages exécutées et des prix du Bordereau des prix unitaire du présent marché avec des rabais consentis.

RABAIS		
Inscrire la valeur du rabais en toutes lettres		
Je m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant l'application du bordereau des prix, sur lesquels je consens le rabais suivant, modulé suivant l'importance de chaque opération		
Montant des travaux (HT) par opération Inférieur ou égal	Rabais consenti (%)	Rabais consenti en toutes lettres
15 000 €		
30 000 €		
60 000 €		

120 000 €		
250 000 €		
500 000 €		

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

- ▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire _____
- ▶▶ à _____
- ▶▶ au nom de _____
- ▶▶ sous le numéro _____
- ▶▶ code banque _____ code guichet _____ clé _____
(joindre un RIP ou RIB)

3. Bénéfice de l'avance

L'avance sera versée selon les dispositions de l'article 87 du Code des marchés publics. Si le titulaire du marché peut prétendre à l'octroi d'une avance, celle-ci sera de 5 %.

- je ne renonce pas au bénéfice de l'avance
- je renonce au bénéfice de l'avance

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de 5 % du montant des travaux ou du montant des travaux d'entretien courant.

4. Délai et durée d'exécution

Le délai d'exécution du marché cours à compter de sa date de notification, pour une durée de un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans que la durée globale ne dépasse quatre ans. Les commandes pourront être adressées dès cette date jusqu'à la fin du marché.

Le Pouvoir Adjudicateur prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer le titulaire dans un délai de 90 jours avant la fin du marché. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du marché.

Le marché pourra toujours être résilié sans aucun préavis en cas de non exécution de la prestation ou pour divers autres motifs mentionnés à l'article 9 du présent CCAP.

Le délai d'intervention pour les prestations annuelles est indiqué dans le CCTP en ce qui concerne l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore.

Concernant les illuminations de Noël, la pose devra être terminée impérativement pour le 1^{er} vendredi de décembre. La dépose devra se faire entre la semaine 2 et devra être terminée impérativement à la fin de la semaine 5 de l'année qui suit.

Le délai de réalisation des travaux sera indiqué dans chaque ordre de service valant bon de commande. Il débutera à compter de la date indiquée sur l'ordre de service ou à défaut sa notification qui se fera par fax, courriel ou courrier en recommandée avec AR.

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au paragraphe B-1, me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

A _____, le _____
Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne la solution de base

A _____, le _____

Le Député Maire,

Michel Françaix

ANNEXE N° .. A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et conditions de paiement du contrat de sous-traitance

MARCHE

- titulaire : _____
 - objet : _____
 Travaux d'entretien d'éclairage public et divers
 - nature : _____
 - montant T.V.A. comprise : _____

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

Nature _____

Montant en € TTC _____

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale : _____
 - entreprise individuelle ou forme juridique de la société : _____

- N° d'identité d'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | |

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

(Remplacer, s'il y a lieu, «registre du commerce et des sociétés» par «répertoire des métiers»)

- adresse : _____

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- date (ou mois) d'établissement des prix : _____

- modalités de variation des prix : _____

- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AVANCE FORFAITAIRE

<input checked="" type="checkbox"/>	Le marché prévoit une avance
<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance visée à l'article 87 du code des marchés publics ; il lui sera versé à ce titre une somme de : _____ Euros, (maximum : 5% du montant prévisionnel des prestations sous-traitée)
<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Député Maire de la Ville de Chambly

- comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de la ville de Chambly

Le représentant légal du
Maître de l'ouvrage

L'entrepreneur
titulaire

Le mandataire
du groupement
